



**RETOUR DES MANUELS SCOLAIRES**  
**REINSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2017/2018**

Le retour des manuels scolaires se déroulera au rez-de-chaussée de l'internat. Une fois les manuels restitués, les familles pourront procéder à la réinscription de leur enfant, en salle blanche, selon le calendrier ci-dessous. Nous rappelons que chaque élève doit être accompagné d'un de ses parents. En cas d'incapacité à se déplacer, vous pouvez donner pouvoir à une autre personne majeure, afin que celle-ci procède à l'inscription de votre enfant. Cette personne doit alors se présenter avec une pièce d'identité, le pouvoir que vous lui aurez écrit et une photocopie de votre pièce d'identité.

L'inscription ne sera validée que si vous avez restitué l'intégralité de la collection de livres qui vous a été prêtée en septembre 2016.

- Pour les élèves de terminale, les livres seront rendus impérativement à la remise des notes du Baccalauréat : 1<sup>er</sup> groupe le mercredi 5 juillet 2017 : de 10h à 16h au bâtiment de l'internat.
- En cas de perte ou de détérioration, un forfait de 30 euros par manuel sera réclamé.
- Il est possible d'emprunter des manuels scolaires pour les vacances scolaires. Une demande doit être adressée au président de l'ACOVE le jour de la réinscription (chèque de caution de 10 euros par livre)

**Une fois les manuels restitués, les familles se rendent en salle blanche pour les formalités de réinscription selon le planning suivant :**

**Elèves entrant en classe de Première : jeudi 6 juillet 2017**

8h30 : Sde Blanche	10h30: Sde Opale	13h30 : Sde Indigo
9h10 : Sde Bleue	11h10: Sde Mauve	14h10 : Sde Bordeaux
9h50: Sde Parme	11h50: Sde Lilas	14h50 : Sde RVB
		15h30 : Sde Pastels

**Elèves entrant en classe de Terminale: mardi 27 juin 2017**

8h30 : 1L	10h30 : 1S1	13h30 : 1ST2S1
9h10 : 1ES1	11h10 : 1S2	14h10: 1ST2S2
9h50 : 1 ES2	11h30 : 1 S3 et 1 S4	14h50: 1STMG1
		15h30: 1 STMG2

**TRANSPORT SCOLAIRE :**

- Pour les élèves circulant sur le réseau Opale Bus, seuls les élèves changeant d'adresse à la rentrée de septembre et les doublants doivent remplir une nouvelle demande de carte de transport lors de la réinscription (apporter une photo et un justificatif de domicile). Pour les autres, le renouvellement est automatique : **LES ELEVES CONSERVENT LA MÊME CARTE** que celle utilisée l'année précédente. En cas de perte, le duplicata entraîne un délai d'attente, un déplacement en agence et coûtera 10 euros. Une nouvelle demande est à effectuer pour les lignes dont la gestion a été confiée à OPALE BUS au mois de janvier : Escalles, Les Attaques , Nielles Les Calais, Frethun, Hames-Boucres.
- Pour les élèves circulant sur le circuit Département Oscar, seuls les élèves changeant d'adresse à la rentrée de septembre doivent procéder à une nouvelle demande de carte de transport sur le site : <https://transportscolaire.pasdecalsais.fr> avant le 08 juillet. Pour les autres, le renouvellement est automatique : **LES ELEVES CONSERVENT LA MÊME CARTE** que celle utilisée l'année précédente.
- Une nouvelle demande est à effectuer à OPALE BUS pour les lignes dont la gestion leur a été confiée au mois de janvier : Escalles, Les Attaques , Nielles Les Calais, Frethun, Hames-Boucres.

Le Proviseur  
S. Legros

